

Paris, le 8 septembre 2008

Les banques sont favorables au nouveau prêt étudiant

Les banques distribueront le nouveau prêt étudiant, annoncé le 8 septembre 2008 par Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui a pour objet d'élargir l'accès au crédit pour les étudiants et leur permettre de suivre sereinement leur cycle d'études.

L'offre des banques en matière de prêt aux étudiants est déjà très large, concurrentielle et à taux compétitifs. Le nouveau prêt, d'un montant de 15 000 euros par étudiant pendant toute la durée de ses études, vient compléter la gamme existante : il repose pour partie sur une garantie publique et dispense donc de la caution parentale. Il permet ainsi de faciliter l'accès à l'emprunt des étudiants de toutes catégories sociales et pour des types de formation plus variés. Comme pour tout acte de crédit, chaque demande sera étudiée au cas par cas par le prêteur en tenant compte notamment du projet universitaire et professionnel de l'étudiant.

La mise en place du produit dans tous les réseaux nécessite certains délais. Il sera distribué dès la rentrée 2008 par certains réseaux* et devrait être étendu aux autres réseaux dans le courant de l'année 2009.

** d'ores et déjà Banques populaires, Cetelem, rejoints fin septembre 2008 en particulier par le Crédit Mutuel/CIC*